

Directives

Histoire culturelle

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à l'élaboration, à la recherche, à la médiation, à l'exposition, à la documentation et à l'archivage de contenus d'histoire culturelle liés à la Suisse et revêtant une importance au moins suprarégionale.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la première/le début du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Expositions dans le domaine de l'histoire culturelle
- Publications d'intérêt général sur l'histoire culturelle
- Infrastructures et programmes des musées, archives ou centres de documentation consacrés à l'histoire culturelle
- Autres activités liées à l'élaboration, à la recherche et à la médiation de thèmes liés à l'histoire culturelle

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Productions amateurs
- Revues, périodiques
- Travaux de diplôme (BA/MA), thèses, brochures commémoratives
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Marchés, représentations de bienfaisance, fêtes
- Concours, prix
- Frais de voyage, de séjour, de formation, de subsistance, résidences
- Bourses d'études (sauf en collaboration avec la Fondation suisse d'études)
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés